

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels JAN 14 1993

PREMIERE COMMISSION

18e séance

tenue le

mardi 27 octobre 1992

à 10 heures

New York

UNGA COLLECTION

PROCES-VERBAL DE LA 18e SEANCE

Président : M. ELARABY (Egypte)
puis : M. PATOKALLIO (Finlande)
(Vice-Président)
puis : M. ELARABY (Egypte)

SOMMAIRE

Célébration de la Semaine du désarmement

Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/47/PV.18
22 décembre 1992

FRANCAIS

92-61599 1285L (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

CELEBRATION DE LA SEMAINE DU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : La Première Commission tient cette séance spéciale pour célébrer la Semaine du désarmement, qui a commencé le 24 octobre 1992. Ce faisant, nous suivons une tradition instituée par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

A cette occasion, j'ai le plaisir et l'honneur de saluer chaleureusement à la Première Commission M. Stoyan Ganev, Président de la quarante-septième session de l'Assemblée générale. Au nom de tous les membres de la Commission, ainsi qu'à titre personnel, je vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la Présidence de l'Assemblée générale, mais aussi de vos talents de diplomate et de la grande efficacité dont vous faites preuve en vous acquittant des responsabilités qui vous incombent.

(Le Président poursuit en arabe)

J'ai le plaisir également d'accueillir à la Première Commission M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et de lui exprimer, au nom des membres de la Commission ainsi qu'à titre personnel, notre profonde reconnaissance pour les efforts énormes qu'il a déployés avec constance et sincérité pour faire progresser la cause de la paix dans le monde et instaurer un ordre international fondé sur la justice, l'interdépendance et la tolérance, conformément aux buts et principes de l'ONU.

(Le Président reprend en anglais)

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Président de l'Assemblée générale, M. Stoyan Ganev, qui va s'adresser à la Première Commission.

M. GANEV (Président de l'Assemblée générale) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie des paroles aimables et des félicitations que vous m'avez adressées. Je vous souhaite tout le succès possible dans vos entreprises.

Parmi les diverses questions qui doivent être résolues par les efforts soutenus de tous les Etats, celles de la réduction des armements, du désarmement et du maintien de la paix et de la sécurité restent hautement prioritaires.

Le Président de l'Assemblée générale

La Semaine du désarmement a été proclamée par l'Assemblée générale en 1978 semaine destinée à encourager les objectifs du désarmement. Aujourd'hui, le but initial de la commémoration de la Semaine du désarmement est plus pertinent que jamais auparavant. En effet, la communauté mondiale est confrontée, dans un environnement politique radicalement différent, à une tâche formidable : redéfinir les questions et les méthodes d'approche du désarmement et identifier les occasions et les obstacles qui se trouveront sur notre route. Notre époque est vraiment un défi pour tous ceux qui se dévouent à une paix et à une sécurité durables et à un ordre mondial plus prospère, juste et humain. Nous croyons que les circonstances mondiales actuelles, qui sont favorables à la promotion de la coopération internationale et de la paix, contribueront à renforcer le rôle de l'ONU en ce qui concerne ces questions.

Le Président de l'Assemblée générale

Nous avons abandonné les années austères où les accords existants étaient soumis aux difficultés et aux obstacles de la guerre froide et où les tensions politiques entravaient la réalisation de progrès efficaces vers une solution aux problèmes de sécurité. En dépit de la tension et des bouleversements qui ont semblé parfois paralyser ces efforts pendant les nombreuses décennies qu'a duré la guerre froide, la communauté internationale a cependant réussi à persévérer et à avancer de façon résolue et patiente pour aboutir à son objectif qui est de progresser dans le domaine de la limitation des armes et du désarmement.

Nous sommes au seuil d'une nouvelle phase de notre histoire. Des efforts sérieux sont déployés actuellement pour enrayer l'escalade implacable de la course aux armements. De nouveaux horizons s'ouvrent enfin qui nous permettent d'envisager un véritable désarmement et des mesures de limitation des armements. Dans le nouveau climat marqué par une amélioration considérable des relations politiques et par une perception différente des menaces à la sécurité, les nations se montrent beaucoup plus désireuses d'appuyer le désarmement. Une attitude d'optimisme prudent prévaut, qui nous incite à penser que les possibilités de trouver des mesures concrètes et efficaces en faveur du désarmement sont plus tangibles aujourd'hui qu'elles ne l'ont jamais été.

C'est tout à l'honneur des deux grandes puissances que d'avoir pris les mesures importantes qui nous ont engagés dans cette direction. En juin 1992, les Etats-Unis et la Fédération de Russie ont conclu un accord particulièrement ambitieux visant à réduire le nombre des armes stratégiques de plus de la moitié du total autorisé par le Traité START. Les espoirs engendrés par ce processus de réduction accélérée des armes nucléaires ont reçu une nouvelle impulsion grâce aux moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires annoncés par la Fédération de Russie, la France et les Etats-Unis.

Alors que les Etats dotés d'armes nucléaires les plus importants ont fait des progrès sans précédent en effectuant de larges réductions de leurs arsenaux nucléaires stratégiques et non stratégiques, des efforts communs pour assurer la non-prolifération des armes de destruction massive et pour appliquer des contrôles concertés sur les exportations de matières et de techniques sensibles demeurent essentiels pour la stabilité internationale.

Le Président de l'Assemblée générale

Nous voyons déjà se dessiner une tendance prometteuse dans cette direction, notamment l'adhésion d'un nombre plus grand d'Etats au régime de non-prolifération nucléaire. En 1995, les Etats parties au Traité de non-prolifération nucléaire se réuniront pour décider de la question de sa prorogation. J'espère que les discussions qui se déroulent à la Première Commission contribueront au succès de la Conférence d'examen de 1995 et permettront la prorogation illimitée du Traité.

On se rappellera de l'année 1992 comme celle de la fin des négociations relatives à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Défini avec à propos dans le projet de résolution y afférent comme étant un

"accord de désarmement multilatéral sans précédent, mondial, complet et vérifiable" (A/C.1/47/L.1, par. 4),

le projet de convention permet l'élimination des stockages existants et interdit la production de toute une catégorie d'armes de destruction massive. Si elle est pleinement appliquée et vérifiée comme il convient, la Convention pourrait être extrêmement utile au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Je suis encouragé par la largeur de vues et la volonté d'accommodement mutuel dont ont fait preuve les parties aux négociations. Déjà parrainé par 136 Etats Membres, il est permis d'espérer que le projet de convention sera appuyé à une écrasante majorité à la présente session de l'Assemblée générale.

Ces faits positifs nous ont permis de mieux comprendre l'utilité et la viabilité d'un renforcement de la sécurité et de la stabilité grâce à des réductions des armements. Nous espérons que ce sont là les présages d'une nouvelle ère dans les relations internationales. Toutefois, l'enthousiasme généré par ces événements doit être tempéré si l'on tient compte de l'ampleur des tâches et des obstacles qui nous attendent. L'exaspération des tensions qui sommeillent et l'apparition de nouveaux conflits nous rappellent combien est fragile l'équilibre de la sécurité et combien il reste encore à faire pour renforcer les fondements de la paix et de la stabilité.

Le Président de l'Assemblée générale

Des millions de personnes dans le monde entier continuent à souffrir des ravages de la guerre. Les progrès à accomplir dans la voie d'un règlement pacifique des différends régionaux anciens n'ont pas encore soulagé l'humanité de la terreur de conflits armés absurdes et cruels. Le déclin économique, les tensions sociales, l'intolérance raciale et religieuse et les hostilités ethniques servent à nous rappeler les menaces continues qui pèsent sur la stabilité nationale et internationale.

A l'occasion de la Semaine du désarmement, nous devons nous employer à compléter l'agenda sur le contrôle des armements et définir les grandes lignes d'un nouvel ordre du jour à la hauteur de l'ampleur des problèmes qui nous attendent. Les concepts et les approches traditionnels ne conviennent pas à l'ensemble complexe de conditions auxquelles nous devons faire face. Nous devons adopter une perspective qui permette un équilibre délicat entre les mesures de non-prolifération et les droits légitimes des Etats individuels à la sécurité, à la recherche, à l'accès aux techniques nécessaires à des fins pacifiques; et des intérêts de sécurité des nations dans le cadre de leur développement économique et social, de la défense de l'environnement et de la protection des droits de l'homme; et il faut réaliser une coordination entre les efforts mondiaux et régionaux pour édifier un nouvel ordre mondial.

Les mesures régionales peuvent jouer un rôle important dans l'instauration d'un climat propre à favoriser les efforts faits dans le monde pour réduire les armements afin de les ramener à des niveaux stables et sûrs, renforcer des mesures propres à instaurer la confiance, adopter des structures de sécurité défensive et promouvoir les moyens de prévention des conflits. Pour qu'il soit significatif, le processus de désarmement suppose la participation de tous les Etats, petits et grands, au niveau global et régional.

Enfin, quelle que soit l'habileté avec laquelle il sera rédigé, aucun accord de limitation des armements ne saurait réussir à moins de tenir compte des causes sous-jacentes au conflit. Les mesures propres à instaurer la confiance, corollaire important du processus de diplomatie préventive, de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix après les conflits, doivent jouer le rôle principal dans les efforts qui sont faits pour aboutir à la paix et à la stabilité.

Le Président de l'Assemblée générale

L'établissement du Registre des armes classiques des Nations Unies montre l'intérêt croissant du monde pour les mesures de transparence dans le contrôle des armements et pour l'utilisation de mesures négociées comme nouveaux moyens de faire face aux problèmes liés aux relations compétitives.

Alors que nous célébrons la Semaine du désarmement de 1992, je me permets d'exprimer l'ardent espoir que les dirigeants du monde entier saisiront les occasions qu'offre la fin de la guerre froide et que, animés d'un sentiment d'urgence, ils trouveront de nouveaux moyens de faire avancer, par la coopération, le processus de désarmement, et ce de façon systématique et rapide et à une échelle jamais atteinte auparavant. Les occasions sont là; elles doivent être transformées en actions et en résultats concrets.

Toute mesure dans la voie du désarmement représentera un pas important pour la survie de l'humanité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire général.

Le SECRETARE GENERAL (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies ont désigné "Semaine du désarmement" la semaine commençant le 24 octobre, la Journée des Nations Unies. Pour marquer la Semaine du désarmement, cette année, j'ai publié un rapport sur le désarmement qui a pour titre "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7). Dans ce rapport, qui est disponible à partir d'aujourd'hui, j'ai cherché à consolider les bases élaborées dans l'"Agenda pour la paix".

Ceux qui connaissent l'"Agenda pour la paix" reconnaîtront les quatre domaines d'action qui y sont définis : la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. L'"Agenda pour la paix" identifie très clairement le désarmement comme l'un des fondements d'un monde pacifique.

Les perspectives de désarmement sont pleines de promesses. Cent cinquante Etats ont signé le Traité sur la non-prolifération. Les grandes puissances nucléaires ont commencé à prendre des mesures en vue de réduire leurs armes. Il y aura, au cours des 10 prochaines années, une réduction de 70 % du nombre d'ogives nucléaires dans le monde. Les Etats-Unis et la

Le Secrétaire général

Fédération de Russie ont conclu 16 accords bilatéraux. Il existe quelque 11 accords multilatéraux mondiaux et quatre grands accords multilatéraux régionaux.

Mais la prolifération des armes de destruction massive est, malheureusement, à la hausse, et les armes classiques continuent d'être stockées dans de nombreuses régions du monde.

Le rapport que je présente aujourd'hui demande qu'on réexamine le rôle de l'ONU en matière de désarmement. Je propose que les activités de l'ONU dans ce domaine soient, premièrement, intégrées; deuxièmement, mondialisées; et, troisièmement, revitalisées.

Premièrement, nous devrions intégrer le désarmement dans un ordre du jour mondial plus vaste. Bien qu'il s'agisse d'un domaine spécialisé et séparé, le désarmement devient de plus en plus étroitement lié aux questions de paix et de sécurité, d'une part, et au progrès socio-économique, d'autre part. Les préoccupations concernant les niveaux d'armements sont maintenant courantes dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le désarmement fait partie intégrante de la diplomatie préventive, du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits.

Deuxièmement, la mondialisation. Il nous faut voir au-delà des équilibres de pouvoir régionaux. Tous les Etats doivent participer. Les jours où la responsabilité du désarmement ne revenait qu'à quelques-uns sont révolus. Le moment est venu d'accepter la mondialisation de la responsabilité que représentent les conséquences de dépenses militaires illimitées.

Comme vous le savez, la Conférence du désarmement est le seul organe de négociation multilatéral en matière de désarmement. Elle a récemment conclu la Convention sur les armes chimiques que nous attendions depuis longtemps. Je prie instamment tous les Etats de ratifier cette convention. Nous devons également nous éloigner de l'idée selon laquelle le désarmement ne serait qu'un sujet de négociations. C'est un domaine où l'action est possible grâce, notamment, à la modération, à l'exemple mutuel et à la prise de conscience, par le public, des coûts et des bénéfices de l'acquisition d'armes.

Troisièmement, la revitalisation. Les réalisations du passé en matière de contrôle et de réduction des armes sont un héritage important. Mais nous devrions maintenant viser à renforcer et à développer ces réalisations. Tous

Le Secrétaire général

les Etats devraient ratifier le Traité sur la non-prolifération nucléaire. Lorsqu'il sera réexaminé, en 1995, lors du cinquantième anniversaire de l'ONU, ce Traité devrait être prolongé indéfiniment et sans condition.

Grâce à cette approche intégrée, mondialisée et revitalisée, l'ONU continue d'avoir un rôle important à jouer. Elle sera, comme elle l'a été, un centre pour la consolidation du consensus, pour l'identification des priorités et pour la promotion des mécanismes appropriés.

L'objectif que je poursuis en présentant ce rapport aujourd'hui est d'explorer les nouvelles dimensions des négociations en matière d'armements et de désarmement dans un monde en évolution. Mais le message que je souhaite transmettre est que la fin de la bipolarité, loin d'entraîner une diminution du besoin de désarmement, l'a peut-être même augmenté.

(L'orateur poursuit en français)

La fin de la guerre froide ne signifie pas la disparition des conflits. L'histoire ne s'est pas arrêtée avec la fin de l'affrontement Est-Ouest. Elle continue sur sa lancée, avec son cortège d'espoirs et de dangers. Les risques de conflits se trouvent multipliés. Les événements tragiques auxquels nous assistons dans plusieurs pays d'Europe nous le rappellent sans cesse.

La situation à laquelle nous sommes confrontés appelle des actions énergiques des Nations Unies. Il faut veiller à ne pas rester prisonniers des vieux schémas d'analyse hérités du passé, et même du proche passé. Le rapport que je vous sou mets évoque les grandes orientations qui, dans mon esprit, pourraient constituer nos priorités. J'en citerai quelques-unes.

Le Secrétaire général

D'abord, le désarmement commence par la réduction des armes nucléaires. Il nous faut continuer à réduire les stocks des ogives nucléaires à têtes multiples, ainsi que ceux des missiles nucléaires tactiques.

Ensuite, le désarmement suppose un meilleur contrôle des armes conventionnelles. On ne peut que se féliciter de la mise en place du Registre des transferts internationaux d'armes conventionnelles. Il apportera de la transparence dans le marché international des armes, améliorant ainsi la confiance des Etats entre eux. A ce propos, je voudrais insister sur l'importance que j'accorde au fait que ce registre, à partir de 1996, s'appliquera non pas seulement à la vente et aux achats d'armes, mais aussi à la production d'armes elle-même. Car il n'y a pas de raison pour qu'échappent à la transparence générale les achats que les Etats les plus puissants effectuent auprès de leurs propres entreprises.

Le désarmement a un avantage immédiat : il réduit les risques de guerre et l'ampleur des conflits. Mais, indirectement, il a un effet de pacification. Les pays engagés dans la course aux armements dépensent des fortunes pour assurer leur défense, au détriment d'autres domaines. Le désarmement permet de sortir de ce cercle vicieux.

La tâche de l'ONU est centrale dans ce domaine, et notamment, comme je le souligne dans mon rapport, celle du Comité d'état-major. Dans le passé, la Conférence sur le désarmement a souvent été critiquée pour son manque d'efficacité. Il est temps maintenant de tirer parti des réflexions engagées depuis deux ans et de les traduire dans les faits.

Plutôt que de vouloir traiter de tout, elle doit, à mon avis, se concentrer sur des questions pressantes et bien définies touchant les armes nucléaires, les technologies de l'espace, la transparence militaire. Ces domaines sont prioritaires et doivent être prioritaires, car ils visent à établir des relations de confiance entre les nations. J'ajoute que la Conférence devrait être ouverte à un plus grand nombre d'Etats Membres.

Le Secrétaire général

Arrêtons-nous là, puisque vous trouverez dans mon rapport ce qui est, à mes yeux, l'essentiel. Pour moi, le désarmement est d'abord un état d'esprit, une façon de montrer que les relations de confiance peuvent s'instaurer entre des nations. Sans doute, il est plus facile de faire la guerre que la paix. Ce serait cependant renoncer à nos responsabilités, à nos devoirs les plus essentiels que de ne pas se donner les moyens de la paix. Et, pour conclure, je dirai que le désarmement est le premier de ces moyens.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a déclaré que la semaine du 24 octobre, anniversaire de la création des Nations Unies, devrait être consacrée à la promotion de la cause du désarmement. Cette année, cette célébration revêt un sens tout particulier en raison du climat international favorable qui résulte de la fin de la guerre froide. Ce climat a permis d'envisager des arrangements concernant les relations internationales plus ambitieux et vastes que jamais auparavant.

Récemment, des objectifs qui, dans le passé, étaient hors de portée, se sont concrétisés. Cela montre que le système de sécurité collective a évolué et que nous avançons réellement vers un examen pragmatique des questions de désarmement, qui donnera réellement la possibilité de réduire davantage encore les armements et de consolider la sécurité internationale.

La fin de la guerre froide ne signifie toutefois pas que les objectifs du désarmement ont été totalement atteints. L'ordre du jour du désarmement reste chargé de questions en suspens qui doivent être abordées sans délai. Le cadre dans lequel les questions de désarmement sont examinées a changé et, maintenant, on a généralement tendance à accorder la priorité aux questions multilatérales. La nature des défis qui se présentent à l'heure actuelle dans le domaine de la sécurité nécessite des approches plus pragmatiques, notamment la conclusion de nouvelles conventions et la modification ou la consolidation d'accords existants.

De nouvelles questions et préoccupations sont apparues relatives à la prolifération des armes non conventionnelles et à la manipulation, au stockage et à l'élimination des armes nucléaires dans de bonnes conditions de sécurité, aux mesures de confiance, à l'augmentation des armes classiques et à la transition de la fabrication d'armements à la production civile.

La question de la réduction du nombre des ogives nucléaires stratégiques - les armes les plus meurtrières de l'histoire de l'humanité - est devenue l'une des grandes priorités du désarmement en 1992. Il ne fait aucun doute que les principes établis par le Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START) sont à l'origine de l'adoption de

Le Président

mesures et de réductions mutuelles et de démarches unilatérales de la part des parties intéressées, qui ont été bien accueillies par la communauté internationale et ont contribué à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Toutefois, la modernisation continue des arsenaux nucléaires, la poursuite des essais nucléaires et le renforcement des capacités nucléaires de certains Etats constituent toujours un défi grave qui entrave l'élimination des armes nucléaires. Le moratoire sur les essais nucléaires déclaré unilatéralement par la Fédération de Russie, la France et les Etats-Unis invite d'autres mesures positives dans ce sens. Cette évolution nous fait espérer que d'autres progrès pourront être réalisés dans ce domaine à la Conférence du désarmement et dans les négociations que coordonne le Président de la Conférence sur le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires.

Le renforcement du système de non-prolifération, tel que le Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) est devenu l'un des défis les plus importants que doit relever la communauté internationale aujourd'hui. L'adhésion récente de plusieurs Etats au TNP, notamment la France et la Chine, donne lieu à l'optimisme, car elle signifie que tous les membres permanents du Conseil de sécurité sont maintenant membres du TNP. Le nombre d'Etats parties au Traité a atteint 150 au cours de la première moitié de cette année. Ce large appui au Traité montre que l'appui international au TNP pourra croître encore d'ici au moment où les Etats parties se réuniront en 1995 afin d'examiner la prorogation du Traité pour qu'il devienne véritablement universel.

La non-prolifération universelle prend de l'importance non seulement en raison de son incidence sur la non-prolifération des armes dans le monde entier, mais également en raison des normes qu'elle établit pour la conduite des Etats.

Le projet de convention sur les armes chimiques, qui a été mis au point après plus de 20 ans de négociations continues, est un succès remarquable dans le domaine des efforts multilatéraux de désarmement. Grâce à ses règles

Le Président

globales non discriminatoires interdisant une catégorie entière d'armes de destruction massive et dotée de mesures de vérification sans précédent dans l'histoire de l'humanité, cette convention peut véritablement servir de modèle aux futurs accords de désarmement. Tous ceux qui ont contribué à ce succès, notamment le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Adolf Ritter Von Wagner, méritent notre reconnaissance pour cette réalisation impressionnante.

Il est maintenant évident que la conclusion de conventions efficaces sur le désarmement nécessitera plus qu'un simple appui aux cadres juridiques existants et qu'il faudra adopter de nouvelles mesures pour compléter les efforts dans d'autres domaines tels que les mesures de confiance et une meilleure transparence dans les questions militaires. Les mesures de confiance peuvent en effet ouvrir la voie à des accords plus globaux visant à limiter les forces et les armements des parties rivales dans différentes régions du monde où les efforts de désarmement n'ont pas suffisamment avancé.

Le Registre des Nations Unies des armes classiques témoigne de l'importance croissante qu'attache le monde aux mesures de transparence dans le domaine des trafics d'armes et au recours aux négociations comme nouveau moyen efficace permettant de traiter les problèmes causés par les rivalités entre Etats.

D'autre part, les Etats qui s'engagent à réduire leurs armements auront besoin de s'assurer que les autres Etats honorent leurs propres obligations dans ce domaine. C'est pourquoi dans l'avenir, les mesures de vérification occuperont une place importante à l'ordre du jour du désarmement afin d'assurer la transparence et l'alerte rapide.

Le Président

Lorsque nous parlons de transparence et de la nécessité de mettre fin à la prolifération des armements, nous ne devons pas négliger un problème important auquel nous devons faire face, à savoir qu'il faut éviter que la tendance à contrôler les technologies, l'équipement et les matériels qui ont des utilisations militaires nous empêche de transférer ces technologies à des fins pacifiques à tous les Etats, sans discrimination. Il ne fait aucun doute qu'il est urgent de contrôler effectivement la production et le transfert des armements. Toutefois, le succès dans ce domaine dépend de la réduction de la demande d'armes et de l'arrêt de fournitures d'armes. Bien que les menaces militaires aient accusé un net recul, le coût élevé et la difficulté de transformer les industries militaires en installations de production civile ont incité les fabricants et les revendeurs d'armes à rechercher de nouveaux marchés. Cette situation exige une coordination des efforts internationaux en vue de faire face à ce phénomène aux plans politique et technique.

Les foyers de troubles et de tension régionaux qui ont émergé ces dernières années ont montré qu'il était important de s'attaquer aux questions de désarmement, de paix et de sécurité dans le contexte régional. Tous les efforts qui tendent à édifier de nouvelles fondations pour établir la stabilité à l'échelle mondiale doivent se caractériser par leur complémentarité avec les efforts régionaux qui s'intéressent aux questions régionales.

Un certain nombre d'initiatives régionales, entreprises récemment, ont accéléré l'élan dans cette direction. Par exemple, en Amérique latine, l'Argentine, le Brésil et le Chili ont pris l'initiative de mettre à exécution les dispositions du Traité de Tlatelolco et de créer dans leur région une zone exempte d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Par ailleurs, l'Uruguay s'est montré intéressé à adhérer à l'Accord sur les garanties régionales.

En Asie, l'application de l'accord bilatéral sur la limitation des armements entre les deux Corée a coïncidé avec l'adhésion de la République populaire démocratique de Corée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

En Afrique, l'adhésion de l'Afrique du Sud au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a ouvert la voie à d'autres mesures visant à déclarer le continent africain zone exempte d'armes nucléaires.

Le Président

Au Moyen-Orient, les initiatives de désarmement reçoivent un appui croissant, surtout en ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région et le retrait de toutes les armes de destruction massive du Moyen-Orient.

Les questions de sécurité, de limitation des armements et du désarmement resteront prioritaires dans l'ordre du jour international dans l'avenir immédiat et ces priorités doivent être traitées dans un climat international plus souple.

Tout cela nous impose à tous de rechercher de nouveaux moyens et des approches communes afin de relever ces énormes défis avec la sagesse qui s'impose, et en tenant dûment compte des possibilités et des objectifs à long terme.

Le climat international actuel fournit des possibilités véritables d'adopter des mesures de grande envergure dans le domaine du désarmement, et de parvenir à l'universalité dans les engagements internationaux envers la non-prolifération. Les changements qui se produisent à l'heure actuelle ne devraient pas être considérés comme la fin du processus mais plutôt comme le début d'une transformation réelle et profonde de l'ordre international. Nous devons profiter de ce climat favorable et faire pression pour réaliser de plus grands progrès en vue de trouver une solution aux questions qui restent toujours sans règlement adéquat. Nous devons également consolider ce qui a été réalisé jusqu'à présent et redoubler d'efforts pour nous attaquer aux problèmes qui nous font face. Il existe en fait de véritables possibilités d'élaborer de nouvelles idées et des approches novatrices, y compris un examen objectif des instruments et instances internationaux qui traitent des questions de désarmement, dans le but de coordonner et d'améliorer leur fonctionnement.

En conclusion, engageons-nous tous, dans l'esprit de la Semaine du désarmement, à apporter une contribution constructive, pratique et objective à la création d'un ordre mondial plus stable et plus sûr, pour nous-mêmes et pour nos générations futures.

POINTS 49 A 65, 68 ET 142; ET 67 ET 69 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)
DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT ET A LA
SECURITE INTERNATIONALE

M. JEK (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, vous et les autres membres du bureau, à l'occasion de votre élection à vos postes respectifs. Comme les autres délégations, ma délégation s'engage à coopérer entièrement aux travaux de cette commission.

De nombreux orateurs au cours de ce débat ont souligné les progrès remarquables accomplis en matière de désarmement, le résultat du nouvel environnement mondial qui a fait suite, ces dernières années, à la guerre froide. La conclusion récente des négociations sur un projet de convention sur les armes chimiques n'en est qu'un exemple. Il y en a bien d'autres. Toutes ces réalisations sont certainement louables, mais en même temps, de nombreux orateurs ont également souligné la nécessité de poursuivre les travaux sur le désarmement. Comme vous l'avez si justement fait remarquer dans votre déclaration, il y a deux semaines, Monsieur le Président, la route qui nous attend est encore longue et difficile.

Etant donné que nous célébrons la Semaine du désarmement et compte tenu de l'intérêt suscité actuellement par le désarmement et la paix dans le monde de l'après-guerre froide, mon propos, ce matin, est d'ajouter une autre perspective à cette discussion. Il est un élément que nous ne devrions pas ignorer aux dépens des efforts fournis en matière de désarmement : il s'agit de faire en sorte que lorsque les pays ont mis fin à leurs conflits et ont réduit leurs armements à un niveau compatible avec leurs besoins en matière de sécurité, ils ne s'emploient pas une fois encore à accumuler des armements, mais qu'au contraire ils concentrent leur attention sur le maintien de la paix. Dans son rapport "Agenda pour la paix" (A/47/277), le Secrétaire général nous a donné une expression élégante pour décrire cette tâche. Il l'a appelée "consolidation de la paix". Et c'est de cette consolidation de la paix et de ses perspectives dans l'Asie de l'Est et dans l'Asie du Sud-Est que je voudrais parler aujourd'hui.

Qu'est-ce que la consolidation de la paix? Nous savons tous que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, encore que la cessation des guerres soit essentielle et doive recevoir la plus haute priorité. Et la paix ne

M. Jek (Singapour)

résulte pas non plus seulement de l'absence d'armes de guerre. Il est toujours possible de fabriquer ou d'acheter des armes tant que les causes de conflit subsistent. Consolider une paix durable exige, d'après les termes utilisés dans l'"Agenda pour la paix", des efforts visant à "consolider la paix, ainsi qu'à susciter confiance et tranquillité dans la population".
(A/47/277, par. 55)

Le terme lui-même d'"édification de la paix" nous donne une idée intéressante de ce que cela suppose. Sous sa forme verbale, il évoque un processus continu qui doit se poursuivre pour pouvoir consolider la paix. Sous sa forme substantive, il évoque des structures ou des institutions, - "édifices" - qui doivent être mis en place. Je parlerai à la fois de la consolidation de la paix en tant que processus et de l'édification de la paix en tant que mise en place de structures dans le cadre de l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Je voudrais d'abord parler de processus. Les processus de consolidation de la paix peuvent revêtir de nombreuses formes. L'"Agenda pour la paix" suggère par exemple que cela peut prendre "la forme de projets concrets de coopération, deux ou plusieurs pays s'engageant ensemble dans une coopération dont le but ne serait pas seulement de contribuer au développement économique et social, mais aussi de renforcer la confiance, condition si décisive de la paix" (A/47/277, par. 56). Nous pouvons dire avec une certaine certitude et avec soulagement que des "projets de coopération" de ce genre sont effectivement en cours entre les Etats de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Dans cette région, les processus de consolidation de la paix présentent trois éléments remarquables, qui sont dignes d'être notés.

M. Jek (Singapour)

Le processus d'édification de la paix, en cours en Asie de l'Est et du Sud-Est, qui s'appuie sur une coopération économique vigoureuse et le développement, est fondamental. Il répond aux aspirations premières de l'homme au bien-être économique et social et lutte contre ce que l'"Agenda pour la paix" appelle

"les causes les plus profondes du conflit : misère économique, injustice sociale et oppression politique". (A/47/277, par. 15)

Après des décennies de conflits, les pays de l'Asie de l'Est désirent aujourd'hui ardemment parvenir à une coopération et une croissance économique rapide. Tous reconnaissent que la coopération pacifique et le développement dans le domaine du commerce et des investissements sont les éléments indispensables pour mener à la prospérité et à une vie meilleure. C'est pourquoi la coopération régionale se développe rapidement. Dans toute la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, de plus en plus de liens se tissent dans les domaines de l'investissement et du commerce.

Deuxièmement, le processus d'instauration de la paix au moyen de la coopération économique et du développement tend à générer son propre élan. Les gouvernements des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont contribué à promouvoir une coopération économique et commerciale régionale grâce à des accords et à des projets communs. Aujourd'hui, cependant, bon nombre de liens établis découlent du marché et sont le fruit de forces naturelles opérant au niveau de sociétés privées et d'hommes d'affaires. La confiance entre les nations se transmet également souvent aux hommes eux-mêmes, de la même façon que des contacts humains et culturels développés engendrent une compréhension mutuelle et peuvent ainsi, aux termes de l'"Agenda pour la paix"

"renforcer la confiance, condition si décisive pour la paix".

(Ibid., par. 56)

Etant donné les interdépendances économiques de plus en plus complexes dans la région, les divergences idéologiques du passé n'ont plus cours. L'idéologie qui, jadis, était une cause de conflit, ne constitue plus aujourd'hui un obstacle.

M. Jek (Singapour)

Le processus d'édification de la paix, en cours en Asie de l'Est et du Sud-Est, qui s'appuie sur une coopération économique vigoureuse et le développement, est fondamental. Il répond aux aspirations premières de l'homme au bien-être économique et social et lutte contre ce que l'"Agenda pour la paix" appelle

"les causes les plus profondes du conflit : misère économique, injustice sociale et oppression politique". (A/47/277, par. 15)

Après des décennies de conflits, les pays de l'Asie de l'Est désirent aujourd'hui ardemment parvenir à une coopération et une croissance économique rapide. Tous reconnaissent que la coopération pacifique et le développement dans le domaine du commerce et des investissements sont les éléments indispensables pour mener à la prospérité et à une vie meilleure. C'est pourquoi la coopération régionale se développe rapidement. Dans toute la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, de plus en plus de liens se tissent dans les domaines de l'investissement et du commerce.

Deuxièmement, le processus d'instauration de la paix au moyen de la coopération économique et du développement tend à générer son propre élan. Les gouvernements des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ont contribué à promouvoir une coopération économique et commerciale régionale grâce à des accords et à des projets communs. Aujourd'hui, cependant, bon nombre de liens établis découlent du marché et sont le fruit de forces naturelles opérant au niveau de sociétés privées et d'hommes d'affaires. La confiance entre les nations se transmet également souvent aux hommes eux-mêmes, de la même façon que des contacts humains et culturels développés engendrent une compréhension mutuelle et peuvent ainsi, aux termes de l'"Agenda pour la paix"

"renforcer la confiance, condition si décisive pour la paix".

(Ibid., par. 56)

Etant donné les interdépendances économiques de plus en plus complexes dans la région, les divergences idéologiques du passé n'ont plus cours. L'idéologie qui, jadis, était une cause de conflit, ne constitue plus aujourd'hui un obstacle.

M. Jek (Singapour)

Mais pour éviter de prendre pour acquis ces faits positifs, nous devons également songer au troisième aspect des processus d'édification de la paix en vigueur dans la région, à savoir que ces processus sont accompagnés de tensions et d'incertitudes qui doivent nous inciter à la prudence. J'évoquerai quelques-unes de ces incertitudes persistantes dans la région.

De nombreux observateurs ont déclaré que l'avenir de la Chine est un élément majeur dans l'Asie de l'Est. Dans le cadre de son développement, la Chine a entrepris un programme complexe de réformes. Disposant d'une population immense et de vastes ressources, une Chine prospère donnera certes une nouvelle impulsion au commerce et aux investissements dans le reste de l'Asie et dans le monde entier. Les pays de l'Indochine procèdent également actuellement à la réforme de leurs économies. Le passage du système actuellement en vigueur à une économie de marché demandera du temps car il s'agit là d'un processus très complexe. Certaines contradictions intrinsèques peuvent entraîner des frictions internes dans ces pays mais, s'ils sont menés adroitement, les efforts en vue de la réforme peuvent éviter les traumatismes et les problèmes vécus ailleurs.

La fin de la guerre froide, événement qui, en soi, a grandement stimulé l'édification de la paix, fait naître, parallèlement, des inquiétudes. Les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sont en train de réorienter leurs relations pour tenir compte de la nouvelle répartition des pouvoirs. Ce n'est pas là une tâche facile. Les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les deux Corée, le Japon et la Chine, entre autres, sont à la recherche d'un nouveau modus vivendi entre eux et avec les Etats-Unis. Tout cela peut se produire sans une vision stratégique claire et partagée ou sans les éléments susceptibles d'aider à combattre les tensions économiques et politiques. Certains observateurs ont avancé qu'un nouveau triangle de sécurité - c'est-à-dire les Etats-Unis, le Japon et la Chine - devrait remplacer l'ancien triangle - les Etats-Unis, l'URSS et le Japon. Tout cela doit encore faire l'objet de discussions entre les Etats régionaux. Qu'il me suffise de dire, à ce stade, que les dialogues sont engagés.

M. Jek (Singapour)

En outre, la fin de la rivalité entre les superpuissances a éliminé une structure qui, pendant quelque temps, a semblé dominer les profondes divergences politiques, ethniques et historiques qui subsistent aujourd'hui encore entre les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est. Ces divergences ethniques et culturelles vont-elles provoquer maintenant des lignes de fractures susceptibles d'engendrer de nouveaux conflits? Telles sont les incertitudes qui règnent dans la région.

Et que se passera-t-il si les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est se trouvent contraints de réagir à ces incertitudes en concentrant davantage leurs efforts sur la défense plutôt que sur le développement économique? La croissance économique peut effectivement être alors sacrifiée lorsque les nations veulent préserver leur sécurité individuelle. Un accroissement des dépenses consacrées à la défense peut conduire de nouveau à des courses aux armements et à des tensions plus vives. Le résultat serait déplorable pour tout le monde.

C'est en fonction de ces incertitudes persistantes que je vais maintenant aborder un autre aspect inhérent à l'instauration de la paix, et que j'ai évoqué il y a quelques instants : il s'agit des structures ou institutions qui doivent être mises en place. L'"Agenda pour la paix" souligne l'importance des associations régionales et demande que des liens plus étroits soient établis entre ces associations et les Nations Unies. Les institutions multilatérales et régionales sont en grande partie liées à l'édification de la paix. Elles aident les nations riches à surmonter les crises de confiance, exercent une influence stabilisante et constituent une base à partir de laquelle il peut être procédé à des réajustements lorsque le climat régional ou mondial évolue. Elles peuvent promouvoir la coopération régionale, susciter une compréhension mutuelle et fournir une instance où les nations aient la possibilité de trouver un accord sur des problèmes de sécurité ou, à tout le moins, de réduire leurs divergences. Pendant de nombreuses années le Traité de l'Atlantique Nord et la Communauté européenne ont fourni ces structures aux pays de l'Europe occidentale et aux Etats-Unis. Sans aucun doute ils ont joué un rôle clef dans l'édification de la paix en Europe après la seconde guerre mondiale. Les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sont également en train de mettre en place des institutions pour consolider la paix

M. Jek (Singapour)

et la sécurité et instaurer la confiance. Cependant, il existe plus de diversités culturelles et politiques dans les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est qu'en Europe. Forger là-bas une institution fructueuse nécessite une grande part de ce que l'on pourrait qualifier de créativité institutionnelle.

Je voudrais souligner deux caractéristiques nécessaires à ces institutions en Asie de l'Est et du Sud-Est pour les rendre efficaces.

La première caractéristique de ces structures est qu'elles doivent être conçues pour être inclusives car elles ont pour but d'instaurer la confiance et la compréhension entre diverses nations aux multiples points de vue. L'exclusivisme ne peut mener qu'à des tensions entre des Etats situés à l'intérieur de la structure et ceux qui se trouvent en dehors d'elle. Le Conseil de coopération économique de l'Asie et du Pacifique (CCEAP) est un bon exemple d'institution inclusive. Il englobe les pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi que quelques partenaires économiques importants de l'autre côté du Pacifique, tels que les Etats-Unis et le Canada. Il rassemble des cultures aussi diverses que celles du Japon, de la Chine et d'autres Etats de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et de l'Asie du Pacifique. Le CCEAP est une toute nouvelle organisation qui en est encore au stade premier du développement, mais son caractère inclusif lui permet de réunir tous les importants partenaires économiques intéressés et d'être un gage de succès pour l'avenir.

La deuxième caractéristique, clef de succès et d'efficacité des institutions d'édification de la paix en Asie de l'Est et du Sud-Est, doit être leur capacité à engendrer leurs propres modalités à des fins de coopération et de renforcement de la confiance. L'"Agenda pour la paix" reconnaît à juste titre que les associations régionales revêtent des formes très différentes et que les modalités de coopération et de dialogue sur le plan régional sont également très diverses. Aucun modèle ne saurait être applicable à tous. Il appartient à chaque pays de la région d'élaborer sa propre méthode bien qu'il puisse s'inspirer, bien entendu, d'idées utiles émanant d'autres régions. Dans l'Asie du Sud-Est elle-même, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est a, depuis de nombreuses années, été au coeur des efforts communs dans la région pour promouvoir le développement économique, le commerce et la coopération politique. Mais l'ANASE a contribué à

M. Jek (Singapour)

l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région par d'autres moyens. L'ANASE a, par exemple, oeuvré efficacement avec ses partenaires pour trouver une solution au problème cambodgien. L'ANASE examine actuellement toutes les possibilités de dialogue dans les domaines de la politique et de la sécurité avec leurs partenaires et avec d'autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique.

M. Jek (Singapour)

Un autre exemple : il y a environ 16 ans, les membres de l'ANASE d'alors avaient également signé un Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Ce traité, dans sa forme très modeste, fournit une structure à l'intérieur de laquelle les pays organisent leur coopération, et un mécanisme qui leur permet de régler leurs différends de façon pacifique. Au fur et à mesure que les interdépendances politiques et économiques de plus en plus complexes se sont développées, le Traité a pris encore plus d'importance et de pertinence. C'est pourquoi d'autres pays de la région y ont récemment accédé : en 1989, la Papouasie-Nouvelle-Guinée; et cette année, en juillet 1992, c'était le tour du Viet Nam et du Laos. Ce traité, comme les autres efforts déployés par l'ANASE, sont des exemples de ce que le représentant de l'Australie a appelé judicieusement des approches au niveau local à la sécurité régionale. Ce sont des efforts locaux, adaptés spécialement aux besoins et aux caractéristiques propres de la région, évoluant à un rythme confortable pour tous, et adaptés aux circonstances changeantes. Nous pensons que ce sont les efforts de ce genre qui ont la meilleure chance de réussir.

A cette session, les Etats membres de l'ANASE, avec d'autres signataires du Traité, présenteront un projet de résolution qui demandera aux Nations Unies de reconnaître les buts et les principes du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Nous devrions recevoir l'appui d'un grand nombre de coauteurs de toutes les régions du monde qui croient comme nous que la paix et la sécurité régionales sont importantes pour tous. Avec la globalisation des économies et l'importance accrue du commerce mondial, les liens d'interdépendance complexes entre les pays et les régions seront un fait accompli à l'avenir. Les bouleversements et l'instabilité dans n'importe quelle région ne peuvent avoir que des répercussions négatives sur les autres régions, alors que la paix et la prospérité dans une région doivent certainement profiter aux autres régions aussi. C'est dans cet esprit que les auteurs aimeraient voir la résolution adoptée par consensus.

Comme vous l'avez dit au début de votre intervention il y a deux semaines, Monsieur le Président, les perspectives de paix et de sécurité consécutives à la guerre froide offrent en effet des motifs à la fois d'optimisme et de préoccupation. Des processus de consolidation de la paix

M. Jek (Singapour)

sont à l'oeuvre en Asie de l'Est et du Sud-Est, et cela nous permet d'être optimistes, mais il y a également des incertitudes qui nous rappellent à la prudence. Les moments que nous vivons soulignent l'importance de la créativité et d'une utilisation créative des institutions régionales pour une consolidation de la paix. Les nations devront trouver de nouveaux moyens de développer et de consolider les motifs d'optimisme et d'exercer la prudence nécessaire. En Asie de l'Est et du Sud-Est, nous avons commencé à déployer de tels efforts au sein du Conseil de coopération économique pour l'Asie et le Pacifique (CCEAP). L'ANASE elle-même a également évolué pour s'adapter aux circonstances nouvelles. Ces efforts complètent et renforcent les travaux des Nations Unies et de cette commission sur la promotion de la paix et de la sécurité internationales dans un environnement mondial en changement rapide.

Cette commission a fait preuve d'une grande créativité en élaborant un consensus et en trouvant des points d'entente communs au cours des années de la guerre froide. Nous constatons aujourd'hui les bons résultats de ces années d'efforts. Je crois qu'en une si excellente compagnie et sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, cette commission saura faire preuve de la créativité nécessaire pour répondre aux défis que nous allons devoir relever à l'avenir.

M. ABDUL GHAFFAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous présenter, ainsi qu'à notre pays frère l'Egypte, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que grâce à votre expérience et à vos grandes qualités dont il est largement fait preuve dans votre travail au sein des Nations Unies, nos travaux seront couronnés de succès. Nos félicitations vont également à tous les autres membres du bureau à qui nous souhaitons plein succès dans leurs tâches.

La fin de la guerre froide ne signifie pas la fin de l'histoire comme certains pourraient le croire, car l'histoire, dans ses fluctuations imprévisibles et ses vicissitudes, est très loin de la fin. L'histoire, dans sa marche constante à travers le temps, commence à prendre une tournure nouvelle, différente des schémas qui prévalaient lors de la guerre froide.

Il ne fait aucun doute qu'en cette période de grands changements, les préoccupations et les interrogations sur le destin de l'humanité sont de plus

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

en plus critiques, car la fin de la guerre froide n'a pas signifié la fin des tensions régionales et internationales, ni celle des rivalités et des conflits effrénés entre les Etats. Pour toutes ces raisons, nous devrions réfléchir sérieusement et longuement aux questions que se pose la communauté internationale, préoccupée des développements qui ont lieu dans le domaine du désarmement et de la sécurité mondiale. Nous croyons que le premier pas dans cette voie est la nécessité de concentrer nos efforts sur la recherche de dénominateurs communs de coopération et de compréhension entre les nations, avec une vision nouvelle, libérée des chaînes de la pensée idéologique qui prévalait entre l'Est et l'Ouest à l'ère de la guerre froide.

C'est à partir de là que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle important en utilisant tous les moyens à sa disposition pour poser les trois bases fondamentales à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. Ces bases sont, premièrement, le règlement pacifique des conflits; deuxièmement, la mise au point d'un système de sécurité collective comme moyen de dissuader l'agression, surtout celle dirigée contre les petits pays; troisièmement, le désarmement.

Les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale ont fait l'objet d'une attention particulière lors de la réunion du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement, le 31 janvier 1992. Lors de cette réunion, on a déclaré qu'il est indispensable que tous les Etats Membres s'acquittent des obligations qu'ils ont contractées en ce qui concerne la maîtrise des armements et le désarmement, empêchent la prolifération sous tous ses aspects de toutes les armes de destruction massive, évitent de procéder à des accumulations et à des transferts d'armes excessifs et déstabilisateurs, et règlent par des voies pacifiques tout différend sur ces questions qui menacerait la stabilité régionale et mondiale ou ferait obstacle à son maintien.

Le rapport important du Secrétaire général, intitulé "Agenda pour la paix" (A/47/277), a été présenté en application de la recommandation de la réunion au sommet du Conseil de sécurité, le 31 janvier 1992. Le rapport contient des idées et des concepts très importants, tels que la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits.

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

Le plan du Secrétaire général contient selon nous les bases fondamentales nécessaires au développement du rôle diplomatique et politique de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour l'adapter aux transformations qui se sont produites sur la scène internationale.

Nous croyons que la question de la paix et de la sécurité internationales est étroitement liée à celle de la sécurité et de la stabilité régionales. Ces deux questions se complètent l'une l'autre. Voilà pourquoi le Bahreïn tient absolument à ce que la paix et la sécurité règnent dans la région du Golfe et partout au Moyen-Orient.

C'est ainsi que nous avons vivement déploré les derniers événements dans la région du Golfe, où la République islamique d'Iran a pris des mesures unilatérales concernant l'île d'Abou Mousa. Nous insistons sur la nécessité de préserver la souveraineté et les droits des Emirats arabes unis sur les îles arabes faisant l'objet du litige. Nous avons à coeur de défendre les principes du bon voisinage et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la République islamique d'Iran de respecter le mémorandum d'entente qu'elle a signé avec les Emirats arabes unis en 1971.

Pour ce qui est du désarmement dans la région du Moyen-Orient, notre Ministre des affaires étrangères a mis l'accent, le 29 septembre 1992 devant l'Assemblée générale, sur la nécessité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Nous sommes prêts à traiter de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, dans la mesure où les autres pays de la région se plieront aux exigences internationales en adhérant à ladite Convention, à la Convention sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'au régime de contrôle et des garanties internationales, et ce en vertu des principes de justice et d'égalité et dans le but d'assurer la sécurité de tous les pays de la région, sans discrimination aucune.

Récemment, nous avons noté des tendances positives sur les plans bilatéral et multilatéral, qui soulignent la nécessité de réaliser le désarmement pour instaurer la paix et la sécurité dans le monde. Un tel climat facilite les travaux de la Première Commission et encourage un dialogue constructif susceptible de produire des résultats qui auront un impact positif sur le processus de désarmement.

M. CISSE (Sénégal) : Monsieur le Président, votre élection à la présidence de la Première Commission est la consécration de vos éminentes qualités de diplomate. Elle est également un hommage mérité rendu à votre grand pays, l'Egypte, amie du Sénégal, pour son rôle dynamique sur la scène internationale. Aussi m'est-il particulièrement agréable de vous adresser nos chaleureuses et vives félicitations, ainsi qu'aux autres membres du bureau, et de vous assurer de notre disponibilité à vous soutenir dans l'accomplissement de votre tâche.

Nous sommes témoins, depuis quelque trois ans, de l'émergence d'une ère nouvelle marquée par la fin des rivalités idéologiques et par l'élimination du climat de tension et d'hostilité qui caractérisait la scène internationale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Ce climat de décrispation nous offre aujourd'hui une occasion historique, au sein des Nations Unies, de faire avancer résolument les nobles idéaux de paix et de sécurité internationales inscrits dans la Charte et chers à mon pays, le Sénégal.

A cet égard, il est heureux de constater que, depuis près d'un an maintenant, des progrès constants sont enregistrés, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, en matière de politique de désarmement et de contrôle des armements.

Ainsi, la communauté internationale a accueilli avec satisfaction les engagements de réduction des arsenaux nucléaires souscrits par les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie dans le cadre de l'accord conclu au mois de juin 1991 à Washington par les Présidents de ces deux pays.

Nous espérons que les importantes mesures de réduction amorcées dans ce cadre seront prochainement consignées dans un traité formel et que, malgré la complexité des opérations prévues à cet effet, les deux pays iront encore plus loin dans cette direction.*

* M. Patokallio (Finlande), Vice-Président, assume la présidence.

M. Cissé (Sénégal)

La délégation sénégalaise voudrait également se féliciter de la consolidation du régime international de non-prolifération nucléaire consécutive aux adhésions récentes, à côté des trois autres membres permanents du Conseil de sécurité, de la France et de la République populaire de Chine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Ces développements positifs contribueront à l'instauration progressive d'un climat favorable à la préparation de la Conférence d'extension de ce traité, prévue pour 1995. La Conférence, nous l'espérons, permettra de consolider cet accord fondamental, notamment en garantissant la permanence de sa durée de validité et son universalité.

En attendant, nous devons travailler au renforcement de la confiance des Etats non parties au régime du TNP, en établissant par exemple un lien de plus en plus ferme entre la non-prolifération horizontale et la non-prolifération verticale. A cet égard, les moratoires sur les essais nucléaires unilatéralement décidés par la Fédération de Russie, la France et les Etats-Unis d'Amérique constituent, n'en doutons pas, des mesures hautement significatives qui, si elles étaient suivies par l'ensemble des autres puissances nucléaires, pourraient ouvrir la voie à la tenue, d'ici la fin de cette décennie, de négociations fructueuses et utiles sur un accord d'interdiction totale des essais nucléaires.

Au plan régional, ma délégation considère que la décision de la République sud-africaine d'adhérer au TNP et de se soumettre au système de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique constitue un pas très positif en direction de l'application effective de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique.

Dans d'autres parties du monde, l'on note également une atmosphère propice à la création ou au renforcement de zones exemptes d'armes nucléaires. A cet égard, nous pensons surtout à l'accord de dénucléarisation de la péninsule coréenne, à la déclaration faite par l'Argentine, le Chili et le Brésil dans le cadre de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), ainsi qu'à l'engagement pris, dans le cadre du Protocole de Lisbonne, par l'Ukraine, le Bélarus et le Kazakhstan d'adhérer au TNP en tant qu'Etats non nucléaires.

M. Cissé (Sénégal)

Dans ce même esprit, la délégation sénégalaise se félicite de l'aboutissement heureux des négociations sur les armes chimiques menées à Genève au sein de la Conférence du désarmement, sous la présidence de l'Ambassadeur Adolph Ritter von Wagner, dont nous tenons à saluer la compétence, l'habileté et la patience.

Mon pays, le Sénégal, qui s'est toujours préoccupé de la menace à la paix et à la sécurité internationales que représente l'amoncellement des armes de destruction massive, s'est porté coauteur du projet de résolution de notre commission relatif au projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Ce projet de convention, dont nous souhaitons la signature et l'entrée en vigueur, est à bien des égards novateur et mérite de recevoir un plus grand appui.

M. Cissé (Sénégal)

Tous ces importants progrès ayant pu être réalisés grâce au travail remarquable accompli par la Commission du désarmement, nous voudrions en féliciter ses membres, les assurer de notre soutien et souhaiter l'élargissement de la composition de cet organe aux travaux duquel la délégation sénégalaise porte un intérêt particulier.

Malgré ces motifs de satisfaction, nous ne devons pas minimiser les incertitudes et menaces que recèle encore cette période. Autant de défis que nous devons ensemble relever pour créer une véritable atmosphère de paix, de sécurité et de confiance favorable à l'instauration d'une coopération internationale davantage tournée vers le développement économique et social de nos pays.

En effet, parallèlement aux avancées de la liberté et de la démocratie, les vieux démons des querelles du nationalisme et de l'ethnocentrisme, accentués par une intolérance dans ses formes les plus pernicieuses, renaissent ou s'exacerbent. Nul n'ignore à cet égard que les conflits enregistrés dans certaines régions du monde, notamment en Afrique, ont été, pour une large part, facilités et aggravés par l'accumulation excessive d'armes conventionnelles.

C'est pourquoi nous nous félicitons des travaux du groupe d'experts techniques gouvernementaux sur le registre des armes classiques mis en place par la résolution 46/36 L, ainsi que de la qualité du rapport du Secrétaire général y relatif.

La transparence dans le domaine militaire, et surtout dans les transferts internationaux d'armements, constitue à nos yeux un facteur décisif de renforcement de la confiance entre Etats.

Aussi le Sénégal plaide-t-il pour une participation de tous les pays au bon fonctionnement de ce registre et pour la poursuite des études nécessaires en vue de favoriser son ouverture à d'autres catégories de matériel, en tenant particulièrement compte des stocks nationaux et des acquisitions liées à la production nationale.

Une telle démarche s'impose à la lumière des changements significatifs intervenus sur la scène internationale. L'ère de la détente, qui en est résultée au crépuscule de la guerre froide et des rivalités Est-Ouest, devrait nous conduire à accorder une plus grande attention à une approche globale des questions de sécurité nationale, dans un esprit plus marqué de solidarité.

M. Cissé (Sénégal)

C'est d'ailleurs là tout le sens qu'il convient de donner à la proposition faite, le 30 septembre 1992, par le Président de la République du Sénégal, qui, dans son discours devant l'Assemblée générale, nous invitait à réfléchir sur la possibilité de réaliser un "general agreement on solidarity" ou "accord général de solidarité". Il s'agit, pour lui, d'arriver à un nouveau dialogue Nord-Sud tenant largement compte des préoccupations mutuelles de nos pays, de manière à ce que l'intérêt général puisse prendre le pas sur les considérations particulières de nos Etats respectifs.

Dans le même ordre d'idées, les propositions faites par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé "Agenda pour la paix", revêtent un intérêt tout particulier. C'est le cas de celles relatives à la diplomatie préventive, au rétablissement, au maintien, à la consolidation de la paix et à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les accords et organismes régionaux.

Avec l'Afrique, le Sénégal s'est résolument engagé dans cette direction en s'associant pleinement, lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine, tenu à Dakar, du 29 juin au 1er juillet 1992, à la décision prise de créer un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

Nous avons, en effet, la ferme conviction que les accords et organismes régionaux peuvent contribuer de façon décisive à l'établissement d'un système de sécurité collective à la fois souple et efficace si, à chaque fois qu'ils peuvent se substituer à notre organisation, tout le soutien nécessaire leur est apporté.

Notre expérience régionale dans le cadre de l'ECOMOG au Libéria a démontré que, face à l'ampleur et à la complexité des moyens à mettre en oeuvre, la volonté politique à elle seule ne suffit pas à assurer la bonne exécution d'une initiative de rétablissement ou de maintien de la paix.

La décrispation qui prévaut dans les relations internationales ouvre des possibilités qu'il appartient à notre organisation de consolider pour accélérer le processus de désarmement et de contrôle des armements dont dépend, dans une large mesure, la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

M. Cissé (Sénégal)

Cependant, si l'objectif visé par le désarmement est de réaliser la paix et la sécurité internationales, il est tout aussi vrai que celles-ci ne sauraient être réalisées sans la création des conditions favorables à l'épanouissement des peuples et à la satisfaction de leurs aspirations à une vie meilleure. La faim, la pauvreté, la maladie et la misère sont aussi dévastatrices, voire davantage que les arsenaux militaires.

Aussi nous apparaît-il clairement que l'on ne pourrait dissocier la recherche de la paix de la nécessité d'offrir aux populations du monde les moyens de réaliser leurs ambitions légitimes de développement économique et social.

C'est un minimum que d'accepter cette réalité et de l'assumer pleinement, pour autant que notre volonté est de construire le monde de paix, de sécurité et de prospérité auquel les générations présentes et futures aspirent à juste raison.

Puisse donc cette démarche éclairer les travaux de la Commission du désarmement à laquelle nous tenons à renouveler notre entière confiance et notre plein appui.

M. GAJDA (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Alors que le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale touche à sa fin, nous pouvons en tirer certaines conclusions. Un rapide coup d'oeil sur les déclarations que nous avons entendues au cours du débat suffit à démontrer que la majorité des représentants qui se sont exprimés ont jugé utile de souligner la nécessité urgente de créer des conditions propices à des progrès rapides dans les négociations sur la limitation des armements et le désarmement afin de réaliser et de renforcer la sécurité nationale. Plusieurs orateurs de diverses régions du monde ont souligné, entre autres conditions préalables, la nécessité d'accroître la confiance.

C'est d'ailleurs le Président de notre commission qui a été le premier, dans sa déclaration liminaire, à souligner à juste titre que les réalités de l'environnement international actuel sont caractérisées par l'appel

"au dialogue, à la coopération et au renforcement de la confiance mutuelle et la collaboration entre tous les membres de la communauté internationale...". (A/C.1/47/PV.3, p. 6)

M. Gajda (Hongrie)

D'autres orateurs ont également fait référence à l'ouverture, à la transparence et à la prévisibilité dans les activités militaires et à d'autres notions semblables, mais, finalement, tout cela se résume en une exigence fondamentale : l'instauration d'un climat de confiance, de confiance entre les Etats voisins, entre les Etats appartenant à diverses régions et, pour finir, de confiance au niveau mondial.

M. Gajda (Hongrie)

A ce stade, je tiens à saluer l'importante déclaration faite par le Secrétaire général et le rapport qu'il vient de soumettre. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater l'importance essentielle qu'il attache à l'instauration de mesures de confiance qu'il décrit, à juste titre, dans son rapport du 23 octobre 1992 comme jouant

"un rôle important ... dans la mise en place du nouveau système de sécurité internationale". (A/C.1/47/7, par. 14)

Nous sommes heureux de partager le sentiment de satisfaction éprouvé par le Secrétaire général en constatant l'intérêt croissant manifesté par de nombreux Etats pour la mise au point d'approches régionales de la limitation des armements et du renforcement de la confiance. Nous reconnaissons entièrement avec lui que cette tendance doit être encouragée.

A la suite du débat général, nous avons maintenant devant nous ce que l'on est en droit d'appeler un ordre du jour de l'après-guerre froide relatif à la limitation des armements et au désarmement. Les priorités selon les Etats et les régions pris individuellement peuvent varier, mais nous devons tous reconnaître qu'un minimum de confiance constitue une nécessité absolue si l'on veut atteindre n'importe lequel des objectifs de cet ordre du jour.

Le 24 mars 1992, à l'occasion de la signature du Traité relatif au libre survol des territoires, les Ministres des affaires des Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont publié une déclaration à Helsinki, dans laquelle ils affirmaient que le Traité constituait

"un élément important du processus d'accroissement de la sécurité et de la confiance entre les membres de la communauté internationale".

Cet événement a été salué avec une particulière satisfaction par la Hongrie, qui a promu activement le concept des cieux ouverts depuis que le Président Bush l'a revitalisé il y a trois ans. En 1989, l'initiative visant à créer un régime de cieux ouverts couvrant tous les territoires de l'Amérique du Nord, de l'Europe et de ce qui était alors l'Union soviétique, semblait une façon novatrice d'atténuer les tensions entre les deux blocs militaires et de créer un climat de confiance entre les Etats Membres.

M. Gajda (Hongrie)

En coopération avec le Canada, la Hongrie a offert d'accueillir la Conférence des cieux ouverts et, en vue d'acquérir une expérience pratique sur le terrain, a organisé des survols d'essai, tout d'abord en Hongrie et ensuite au Canada. Ce genre de collaboration est absolument unique dans l'histoire des négociations, en ce sens qu'elle a fourni des occasions de mettre à l'épreuve diverses procédures qui étaient encore objet de négociation.

Les profonds changements qui dans l'intervalle sont survenus en Europe centrale et orientale, la dissolution du Pacte de Varsovie et la naissance d'Etats indépendants dans le territoire de l'ancienne Union soviétique, ont rendu, de toute évidence, l'approche originelle de bloc à bloc visiblement périmée. Le Traité qui finalement a été signé à Helsinki est un instrument flexible qui permet à tous les Etats engagés dans le processus de la CSCE d'y adhérer.

L'histoire de la Conférence des cieux ouverts montre de façon convaincante que même les problèmes les plus ardues de la limitation des armements et du désarmement peuvent être résolus dans un délai raisonnable, à condition que toutes les parties aux négociations fassent preuve de la volonté politique appropriée, de la volonté de tenir compte des intérêts des autres et de la volonté d'arriver à des compromis mutuellement acceptables. La signature du Traité relatif au libre survol des territoires a, en soi, fourni une preuve flagrante d'un degré de confiance extrêmement élevé, puisque bon nombre des dispositions importantes du Traité n'avaient pas encore été pleinement convenues au moment de sa signature. En conséquence, un certain nombre de détails techniques devaient encore être élaborés par la Commission consultative après la conclusion du Traité relatif au libre survol des territoires.

Parmi les problèmes techniques encore à résoudre, une méthodologie commune pour l'enregistrement des radars à ouverture synthétique devait être élaborée. Le radar à ouverture synthétique (SAR) constitue peut-être le télédécteur le plus important et le plus perfectionné utilisé dans le régime des cieux ouverts et présentant des capacités très sûres par tous les temps et de jour comme de nuit. La zone exceptionnellement large couverte par un radar à ouverture synthétique rend très rentable le recueil de données, en dépit du coût relativement élevé que représente le recours à cette technologie de

M. Gajda (Hongrie)

pointe. La Hongrie, en tant que l'un des deux dépositaires et ardent partisan du concept des cieux ouverts, s'est portée volontaire pour accueillir à Budapest l'enregistrement d'essai du SAR.

Ainsi, le calibrage d'essai du radar à ouverture synthétique a eu lieu en Hongrie au cours de la période allant du 5 au 9 octobre. Un avion canadien, un avion danois et un avion russe équipés de SAR ont pris part à cet essai. Il a également été fait recours à l'assistance technique des Etats-Unis, qui ont fourni des réflecteurs dits de coin à utiliser comme cibles de calibrage pour les radars. En outre, IBM-Budapest a offert les ordinateurs de haute rapidité nécessaires au traitement des données recueillies lors des vols.

Cet événement était sans précédent pour plusieurs raisons. Jusqu'à tout récemment par exemple, la technologie de pointe utilisée à la fois dans les radars et dans les ordinateurs de traitement était considérée comme "sensible". L'utilisation de télédéTECTEURS de pointe en présence d'experts provenant de 17 pays en soi a prouvé quel était le niveau de confiance et de transparence auquel on était arrivé à la suite d'un long processus de mesures de confiance entre les nations participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En outre, la conclusion heureuse de l'essai exigeait un degré extrêmement élevé de coopération entre les experts qui ont conduit l'expérience et qui venaient d'institutions scientifiques civiles aussi bien que militaires.

Comme cela a été montré dans divers domaines, mais de la façon la plus convaincante dans le cadre du processus des cieux ouverts, la Hongrie continue d'attacher une grande importance à un accroissement de la franchise et de la transparence, à la promotion de la prévisibilité des activités militaires et à l'instauration de la confiance par tous les moyens possibles. L'instabilité sérieuse qui règne dans la région et la guerre civile qui se poursuit dans notre voisinage immédiat montrent clairement qu'il est urgent d'établir un système de mesures de confiance fiable de nature à promouvoir une plus grande franchise - et par conséquent à améliorer la prévention des conflits et les possibilités de gestion des crises - et à contrôler l'application des accords de limitation des armements existants et futurs. Nous sommes persuadés que la mise en oeuvre des dispositions du Traité relatif au libre survol des territoires, qui constitue l'instrument le plus complet et le plus intrusif

M. Gajda (Hongrie)

que nous connaissions actuellement pour créer la confiance, contribuera de façon décisive à la création d'un système fiable de mesures d'établissement de la confiance.

Et puisque j'en suis à vous parler des avantages potentiels pouvant résulter du régime des cieux ouverts, il conviendrait d'attirer l'attention sur les éventuelles utilisations connexes qui peuvent être faites des vols d'observation. De tels vols peuvent être utilisés de façon efficace dans d'autres domaines essentiellement civils, comme l'agriculture, la protection de l'environnement, la prévention des catastrophes et le contrôle des dommages. C'est là un bon exemple de l'utilisation profitable, à buts multiples, des régimes de limitation des armements et de désarmement.

Enfin, à la lumière de toutes les caractéristiques que je viens de citer brièvement, le concept des cieux ouverts, le Traité et le régime qui en découlent, peuvent fort bien être recommandés à d'autres régions du monde. Ce modèle pourrait être adapté aux conditions particulières et aux besoins d'autres régions de tension qui, hélas, sont bien trop nombreuses aujourd'hui.

M. VILCHEZ (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Au nom de la délégation du Nicaragua, qu'il me soit permis de féliciter M. Elaraby à l'occasion de son élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes particulièrement heureux que ce soit le Représentant permanent de l'Égypte, pays avec lequel le Nicaragua entretient des relations de grande amitié et de coopération, qui préside aux travaux de la Commission pendant la présente session. Nous sommes certains que, sous sa conduite et sa direction, nos travaux seront couronnés de succès. Nous adressons également nos vives félicitations aux autres membres du bureau et du Secrétariat.

La quarante-septième session de l'Assemblée générale se déroule à un moment où des changements profonds se font jour dans les relations internationales. La fin de la guerre froide offre à l'humanité une occasion historique de se réconcilier avec elle-même et d'édifier un nouvel ordre international fondé sur la primauté du droit, de la paix et d'un nouveau système de sécurité mondiale, ainsi que sur une solidarité plus efficace de la communauté internationale en faveur du développement.

Le monde bipolaire que nous avons connu pendant plusieurs décennies a disparu et a cédé la place à un nouveau type de relations internationales qui recherche des solutions aux problèmes urgents de caractère global, tels que la paix et la sécurité internationales, le désarmement, le développement durable, l'environnement et l'élimination de la faim, du terrorisme et du trafic des stupéfiants.

La situation internationale actuelle exige que nous apportions des réponses concrètes aux problèmes posés à l'occasion de l'édification d'un nouvel ordre de relations internationales, et c'est pour cela qu'il faut absolument établir un système radicalement nouveau de sécurité collective qui permette le règlement pacifique des différends et encourage la réduction et le contrôle des arsenaux militaires.

Les nouvelles réalités internationales ont accru l'importance des approches multilatérales en vue d'une solution pacifique et négociée des différends, notamment au niveau régional. L'an dernier, nous avons vu avec plaisir les résultats des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Jamais encore dans l'histoire de notre organisation n'avons-nous été autant en mesure de contribuer à la solution définitive de différents problèmes internationaux.

M. Vílchez (Nicaragua)

C'est avec ce sentiment que nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général de notre organisation, intitulé "Agenda pour la paix", qui contient, de l'avis de ma délégation, des éléments essentiels à l'édification d'un système de sécurité collective, ainsi que des réponses importantes aux problèmes actuels de sécurité internationale. Nous nous félicitons de l'appel lancé aux organismes régionaux pour qu'ils encouragent de nouvelles mesures de renforcement de la confiance. Le rôle capital octroyé à la diplomatie préventive dans la solution des principaux différends qui persistent encore dans le monde, revêt aussi une importance particulière, tout comme la relation qu'entretient cette diplomatie avec les efforts déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix sous ses divers aspects.

Nous sommes d'accord avec ce qu'a dit le Secrétaire général dans son rapport publié dans le document A/C.1/47/7, concernant les nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide, et notamment avec l'affirmation selon laquelle il serait vraiment possible aujourd'hui d'entreprendre un processus de désarmement mondial, qui devrait être étroitement coordonné avec les tentatives faites dans d'autres domaines et considéré comme faisant partie d'un important réseau de coopération internationale visant à sauvegarder la sécurité de tous les pays.

L'on ne peut nier les grands progrès qui, après la fin de la guerre froide, ont été accomplis dans le domaine du désarmement, particulièrement entre les grandes puissances. Nous avons assisté avec satisfaction à la ratification du Traité entre les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (START) par les Etats-Unis et la Fédération de Russie, ainsi qu'à leur accord visant à poursuivre la réduction de leurs armes nucléaires et stratégiques. La décision de la Fédération de Russie de suspendre indéfiniment les essais nucléaires, le moratoire sur les essais annoncé par le Gouvernement des Etats-Unis et le moratoire proclamé par le Gouvernement français nous donnent à espérer que tout cela aboutira bientôt à l'arrêt permanent des essais nucléaires. Nous invitons les autres Etats dotés d'armes nucléaires à suivre cet exemple. L'accroissement du nombre de

M. Vílchez (Nicaragua)

participants au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) semble bien augurer d'un engagement permanent en faveur du désarmement général et complet dans les différentes régions du monde, qui constitue une priorité de la communauté internationale.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'un des instruments internationaux les plus largement acceptés dans le domaine du contrôle des armements. Avec la signature du Traité de Tlatelolco, l'Amérique latine fut la première région du monde à faire face avec résolution aux dangers de la prolifération nucléaire. L'approbation des amendements apportés récemment par l'Argentine, le Brésil et le Chili au sein de la Conférence générale de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (OPANAL) nous satisfait au plus haut point, et nous nous félicitons que ce traité soit observé par ces pays.

La prolifération des armes chimiques, de même que leur technologie, est l'un des plus grands dangers auxquels la communauté internationale doit faire face. La possession de telles armes est une menace pour la stabilité et la sécurité de tous les Etats, notamment dans les régions où règnent les plus fortes tensions. Voilà pourquoi nous accueillons avec une satisfaction particulière la conclusion du texte de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Après plus d'une décennie de négociations ardues, il s'est révélé que rien n'est impossible là où il y a une volonté politique véritable et sincère de progresser à grands pas dans le domaine du désarmement. Nous nourrissons l'espoir que l'on conclura à court terme un traité semblable sur l'interdiction des armes nucléaires.

L'interdiction des essais nucléaires est un bon début pour parvenir à ces objectifs. C'est pourquoi nous appuyons les consultations menées à bien actuellement par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Ali Alatas, Président de la Conférence d'amendement des Etats parties au Traité de Moscou, dans le but d'étudier les possibilités de parvenir le plus rapidement possible à une interdiction totale des essais nucléaires.

M. Vílchez (Nicaragua)

La fin de la guerre froide a progressivement réduit les exigences de défense, principalement dans les pays industrialisés, ce qui a eu pour résultat que les fournisseurs d'armes ont centré leur attention sur les marchés des pays en développement. Paradoxalement, certains pays industrialisés envisagent la possibilité d'aider leurs fabricants d'armes par des subventions à l'exportation, tout en exigeant simultanément que les pays en développement réduisent leurs importations. Il serait davantage de l'intérêt général d'octroyer des subsides aux fabricants pour les aider à changer leurs activités et à produire des articles d'un autre genre.

Dans un autre ordre d'idées, la création d'un Registre d'armes classiques, telle que stipulée dans la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale, pourrait être un élément important dans la création d'un mécanisme capable de donner en temps opportun l'alerte à propos d'accumulations d'arsenaux militaires qui surpasseraient un niveau raisonnable de forces, strictement déterminé par les besoins de légitime défense, comme le reconnaît l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Nous espérons que le Registre contribuera à renforcer la confiance et à mieux contrôler les transferts internationaux d'armes.

En ce qui concerne les activités des pays de notre région en vue de faire de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement, d'importants efforts ont été faits au cours de l'année dernière dans le cadre des travaux de la Commission de sécurité des Accords d'Esquipulas II. Le 14 août de cette année, au cours de la réunion de ladite Commission à Managua, au Nicaragua, a été élaboré un mécanisme préliminaire d'assistance, de coopération et de coordination pour l'élimination du trafic illégal des armes en Amérique centrale, conformément au mandat qui figure dans l'Agenda de Managua, approuvé lors de la réunion des Présidents centraméricains qui s'est tenue dans notre pays en juin de cette année. On s'est également mis d'accord sur sa mise en marche au niveau sous-régional à partir du 1er septembre 1992, et l'on a prié instamment la Commission de sécurité de la région de poursuivre ses travaux dans les délais fixés dans l'Agenda que je viens de mentionner.

M. Vílchez (Nicaragua)

D'autre part, la Commission exécutive des Accords d'Esquipulas, à laquelle ont participé les Ministres des affaires étrangères, a souligné l'importance des préparatifs d'adoption d'un accord d'assistance judiciaire mutuel sur un mécanisme visant l'élimination du trafic illégal d'armes, et a exprimé son plein appui aux initiatives sur le déminage dans les pays intéressés de la région. Au Nicaragua, nous pensons qu'il existe approximativement 130 000 mines, et notre pays a demandé l'appui international pour le déminage à l'Association pour la démocratie et le développement (ADD), mécanisme de coopération pour la région centraméricaine que nous estimons crucial pour le renforcement de la démocratie et l'élan nécessaire au développement dans notre sous-région.

Pour le Nicaragua, petit pays en développement qui a entamé un processus de réconciliation national et qui encourage aussi un processus de réconciliation international, les questions essentielles du désarmement constituent une préoccupation fondamentale à laquelle nous accordons la plus grande priorité gouvernementale. Le Gouvernement du Nicaragua, présidé par Mme Violeta Barrios de Chamorro, a encouragé un grand processus de désarmement national en ramenant l'armée de 96 000 à 17 000 hommes à l'heure actuelle. Nous avons établi des brigades de désarmement dans tout le pays et nous avons encouragé un plan national pour la collecte des armes qui sont aux mains des civils. Tout ce travail a donné des résultats extrêmement satisfaisants, et le peuple du Nicaragua lui-même a été témoin de la destruction et de l'enterrement de plus de 50 000 armes de guerre, diminuant ainsi la possibilité de nouveaux conflits armés.

Le processus de désarmement au Nicaragua et la réduction de ses dépenses et de ses effectifs militaires représentent la réduction militaire la plus importante de la région centraméricaine. En termes de budget, la démobilisation des forces armées a eu pour résultat la redistribution des différentes ressources à des postes prioritaires urgents de notre développement économique et social. De même, nous avons entamé un processus de formation professionnelle progressive de l'armée et nous avons réaffirmé le principe de la subordination de la police nationale au pouvoir civil.

M. Vílchez (Nicaragua)

Au Nicaragua, la réconciliation nationale, le renforcement des structures et des institutions démocratiques, la concertation et les efforts en faveur d'un développement socialement juste constituent les priorités nationales. Nous savons que nous ne pourrons contribuer à une société renouvelée que si nous nous engageons fermement nous-mêmes sur le plan national à respecter les valeurs démocratiques universelles, les droits de l'homme, le pluralisme politique et le désarmement, donnant lieu, en fonction de notre réalité culturelle et sociale, à ce courant vigoureux de liberté, de coopération et d'entente qui a commencé à changer le cours de notre époque.

Mme ARYSTANBEKOVA (Kazakhstan) (interprétation du russe) : Au nom de la délégation du Kazakhstan, je voudrais tout d'abord présenter nos félicitations et nos meilleurs voeux au Représentant permanent de l'Egypte à l'occasion de son élection à la présidence de la Première Commission.

La République du Kazakhstan, maintenant qu'elle a accédé à l'indépendance et est devenue un Membre des Nations Unies, s'attaque à des problèmes qui sont nouveaux pour nous et qui concernent notre politique étrangère, notre défense et notre sécurité nationale. Notre pays, en tant qu'Etat épris de paix, a réaffirmé son engagement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies et s'efforce de contribuer dans toute la mesure du possible aux travaux de l'Organisation et de coordonner ses efforts visant le renforcement de la sécurité internationale avec tous les Etats qui sont Membres des Nations Unies.

Le Kazakhstan s'est fixé l'objectif principal de participer à l'établissement d'un système de sécurité collective de la communauté mondiale et coopérera activement aux efforts de rétablissement de la paix sur la base des normes du droit international.

En édifiant notre propre sécurité nationale, nous avons estimé qu'elle doit être assurée par des moyens politiques et doit faire partie d'un système de sécurité régional et mondial. La situation géopolitique unique du Kazakhstan, en tant que lien entre l'Europe, l'Asie et la région du Pacifique, nous oblige à adopter une position multipolaire envers les Etats voisins et les autres pays, ouvrant ainsi de vastes horizons à une coopération multiforme.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan)

Dans son allocution lors du débat général de cette session de l'Assemblée générale, le Président de la République du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbaev, a convenu qu'un nouvel ordre du jour pour un seul monde était nécessaire - une idée proposée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali -, et il a souligné l'importance du renforcement du rôle des Nations Unies pour mettre au point un mécanisme sûr pour assurer la stabilité et la sécurité internationales.

Notre chef d'Etat a proposé que tous les gouvernements, comme un gage de leur bonne volonté, créent un fonds pour les efforts de rétablissement de la paix des Nations Unies sur la base de la formule "un plus un", c'est-à-dire en y consacrant 1 % de leur budget consacré à la défense et en accroissant la somme de 1 % chaque année.

La République du Kazakhstan a présenté une initiative visant la convocation d'une conférence sur la coopération et l'instauration de la confiance en Asie comme première mesure destinée à créer une structure panasiatique pour la sécurité collective, compte tenu de l'expérience de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à laquelle notre pays participe en tant qu'Etat indépendant issu de l'ex-Union soviétique. Au stade suivant, nous proposons d'intensifier les travaux de cette conférence asiatique et de lui donner le cadre et le régime d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Asie (CSCA). Ensuite, viendrait l'élaboration et le renforcement des structures permanentes d'interaction entre la CSCE et la CSCA.

Le dernier stade serait la création d'une seule conférence transcontinentale sur la sécurité et la coopération en Eurasie (CSCEA). En dernière analyse, un seul système universel de sécurité et de coopération collectives serait établi d'ici l'an 2005.

Dans le cadre d'une recherche collective des meilleurs moyens pour répondre aux défis de l'avenir, le Président du Kazakhstan a proposé la convocation d'une session extraordinaire, ou encore d'une conférence des Nations Unies, pour examiner les problèmes qui se posent à l'ère postaffrontement.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan)

Nous pensons que toutes ces propositions faites par le Kazakhstan et visant le renforcement de la sécurité internationale méritent l'attention et l'appui de la Première Commission.

L'objectif prioritaire de la politique de l'Etat du Kazakhstan est le maintien de la paix. Notre pays a déclaré son engagement ferme au processus de désarmement et au principe de la non-prolifération des armes nucléaires, et il a confirmé cette position dans la pratique.

Il y a deux ans, lors de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, dans la déclaration que j'ai faite ici, à la Première Commission, en tant que membre de la délégation de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai dit que le Kazakhstan s'était prononcé sans équivoque en faveur d'une cessation immédiate des essais nucléaires. Aujourd'hui, je voudrais vous rappeler que le centre d'essais nucléaires de Semipalatinsk, construit sur le sol du Kazakhstan contre la volonté de notre peuple - et qui lui a causé des dommages incalculables - a été fermé en août 1991 par un décret du Président Nazarbaev. C'est là un acte sans précédent dans l'histoire de l'humanité en termes d'attachement aux idéaux humanitaires et aux idéaux de paix.

Nous pensons qu'il est indispensable que l'Assemblée générale demande une cessation et une interdiction rapides des essais nucléaires. Le moratoire sur les essais nucléaires décrété par la Russie, la France et les Etats-Unis a créé maintenant des conditions favorables. Le Kazakhstan serait heureux de voir les autres Etats nucléaires s'associer à ce moratoire, qui devrait être prolongé indéfiniment.

Mme Arystanbekova (Kazakhstan)

Dès les premiers jours de son indépendance, la République du Kazakhstan a montré sa volonté d'éliminer les armes nucléaires en signant avec la Russie, le Bélarus et l'Ukraine à Alma-Ata en décembre 1991, lors de la réunion des chefs d'Etat de la Communauté, l'Accord concernant des mesures communes en matière d'armes nucléaires au sein de la Communauté des Etats indépendants. Le Kazakhstan a encore précisé sa position dans le cadre du Protocole de Lisbonne du 23 mai 1992, au titre duquel il a réaffirmé son appui au Traité sur la réduction et la limitation des armes stratégiques offensives (Traité START) du 31 juillet 1991 entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique et assumé les obligations pertinentes de l'ex-Union soviétique découlant du Traité. Cette décision a reçu l'assentiment final du Soviet suprême de la République du Kazakhstan, le premier des parlements de la Communauté des Etats indépendants à ratifier le Traité START. Par conséquent, aux termes du Traité, au cours d'une période de sept ans, c'est-à-dire d'ici à 1999, le Kazakhstan réduira son niveau d'armements dans les proportions qui avaient été prévues pour l'ex-Union soviétique.

Fidèle aux engagements pris en vertu de l'Accord d'Alma-Ata sur les mesures communes en matière d'armes nucléaires, la République du Kazakhstan a annoncé qu'elle était disposée à devenir partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'Etat non nucléaire. Nous préconisons sans équivoque l'interdiction de tous les types d'armes de destruction massive. Le Kazakhstan est un des auteurs du projet de résolution qui recommande l'adoption du projet de Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (A/C.1/47/L.1).

Le rapport "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" (A/C.1/47/7) qui vient d'être présenté par le Secrétaire général Boutros-Ghali à l'occasion de la Semaine du désarmement contient des orientations prioritaires en matière d'activités internationales dans le domaine du désarmement et souligne la nécessité de prendre des mesures concertées et bien précises dans ce domaine. Le premier débat de la Commission sur les questions de désarmement qui figurent à son ordre du jour a eu lieu ces dernières semaines et la séance

Mme Arystanbekova (Kazakhstan)

d'aujourd'hui marquant la célébration de la Semaine du désarmement ont montré que la communauté internationale est résolue à exploiter pleinement tout le potentiel de bonne volonté qui a émergé de la période d'après l'affrontement afin d'élaborer des approches concertées visant à assurer la paix et la stabilité.

Je voudrais exprimer la solidarité du Kazakhstan avec les délégations qui ont demandé que soient réalisés à la présente session des résultats concrets propres à nous rapprocher d'un progrès réel dans les domaines du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale. Le Kazakhstan est prêt à coopérer de façon constructive avec tous les Etats en vue d'atteindre ce noble objectif.

M. YATIV (Israël) (interprétation de l'anglais) : Etant donné que c'est la première déclaration portant sur le fond que fait ma délégation ici, qu'il me soit permis de dire notre certitude que le Président et les autres membres du bureau de la Commission continueront de conduire les délibérations de la manière compétente et avisée dont elles ont été menées jusqu'à présent.

La scène internationale connaît des changements spectaculaires d'une nature sans précédent. La guerre froide et l'affrontement militaire Est-Ouest ont pris fin. Les relations entre l'Est et l'Ouest évoluent constamment et s'orientent de façon positive vers des accommodements constructifs et une meilleure compréhension. Le degré d'ouverture et de coopération entre eux s'accroît également en ce qui concerne les questions de désarmement mondial et régional. Mais malheureusement, les vents du changement ont également engendré des conflits et des bouleversements régionaux. En ce qui concerne le Moyen-Orient, la région est certes toujours la proie de dangers étant donné les sources de conflits qui continuent d'exister, mais les risques de guerre ont diminué. Nous notons des signes encourageants d'une évolution positive au sujet de laquelle je me permettrai de faire quelques observations.

Depuis sa création, Israël s'est efforcé inlassablement de rechercher la paix avec ses voisins arabes. Israël a toujours cherché à avoir le droit de vivre dans une région où la paix et la sécurité règnent. Au fil des ans, il a lancé un appel aux Etats arabes pour qu'ils prennent conscience de notre objectif pour le bénéfice et la prospérité de tous les pays de la région. Cet appel commence maintenant à porter des fruits.

M. Yativ (Israël)

Il y a un an presque jour pour jour, le Moyen-Orient a connu un événement historique, à savoir le lancement à Madrid d'une conférence de paix entre Israël et les Etats arabes. Depuis lors, le processus a progressé et plusieurs séries de pourparlers ont été tenues aux niveaux tant multilatéral que bilatéral. Par conséquent, un processus de paix à deux niveaux est devenu une réalité. Ce processus vise à trouver, grâce à des négociations directes, des solutions à tous les problèmes qui existent entre Israël et ses voisins concernant les questions tant bilatérales que régionales. Nous estimons que les négociations régionales, outre leur importance et leurs possibilités intrinsèques, peuvent influencer considérablement en tant qu'éléments supplémentaires propres à instaurer la confiance et à faciliter les pourparlers bilatéraux.

Les négociations régionales, à notre avis, devraient inaugurer un nouveau chapitre dans les relations entre les Etats du Moyen-Orient si elles se concentrent sur les questions qui reflètent un intérêt régional commun. Dans ce contexte, je voudrais me pencher sur la sécurité régionale et le contrôle des armements, sujets des discussions au sein de cette commission et qui sont aussi des éléments importants des pourparlers multilatéraux en cours.

Nous pouvons constater que le Moyen-Orient a des problèmes uniques et qu'il est caractérisé par des conditions particulièrement difficiles. La situation unique découle de l'asymétrie structurelle et des déséquilibres fondamentaux inhérents qui existent entre Israël et les autres pays de la région dans des domaines aussi importants que la population, les dimensions, les ressources économiques, la force militaire, les intentions et ainsi de suite. Ces asymétries inhérentes devront faire l'objet d'un examen sérieux au cours des délibérations qui se poursuivent sur la sécurité régionale et la maîtrise des armements, délibérations dont les objectifs principaux sont de diminuer le risque de guerre et les sources de friction dans la région et de renforcer la stabilité régionale. Par conséquent, un principe fondamental qui doit nous guider à cet égard est que les solutions aux problèmes du Moyen-Orient doivent venir de la région sur la base d'un dialogue direct.

Compte tenu de la situation unique du Moyen-Orient, un processus de sécurité régionale et de contrôle des armements doit commencer par l'instauration d'un degré modeste au moins de confiance et de coopération

M. Yativ (Israël)

entre les parties régionales. Cela veut dire, en retour, qu'au Moyen-Orient, comme dans d'autres régions, mais à un degré plus important ici, les mesures propres à instaurer la confiance ont un rôle crucial à jouer dès le début du processus. Il convient de rappeler les principales composantes de ces mesures, telles qu'énoncées dans le rapport du Secrétaire général des Nations Unies du 10 septembre 1990 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient :

"Il faut instaurer la confiance dans tous les camps, confiance qui donne à chacun l'assurance que les déclarations en faveur d'une paix juste et durable ne sont pas un simple écran de fumée, que les solutions militaires aux problèmes politiques sont exclues, que les prises de position militaires ressenties comme menaçantes peuvent être évitées ou modifiées. Renoncer à se livrer à des actes hostiles et à des déclarations menaçantes et incendiaires ferait de même beaucoup pour accroître la confiance. Et surtout, il faut progresser vers le règlement des conflits fondamentaux dans la région. Sans cela, on ne peut guère s'attendre à ce que l'on se penche sérieusement sur les mesures techniques relatives au domaine nucléaire et aux autres problèmes de sécurité et encore moins à ce qu'on les développe pour constituer un remède efficace aux tensions, voire à la guerre." (A/45/435, par. 110)*

* Le Président assume de nouveau la présidence.

M. Yativ (Israël)

Une autre étape de discussions du Groupe sur la sécurité régionale et la maîtrise des armements dans le cadre des pourparlers multilatéraux a pris fin le mois dernier à Moscou. Il est vraiment approprié que ce groupe de travail commence ses discussions concrètes en instaurant des mesures de confiance destinées à éliminer les tensions et à réduire le danger que des hostilités éclatent. A cet égard, les commentaires suivants s'imposent.

Premièrement, la confiance est la base de tout accord. Contrairement au cas de dispositions techniques, le temps joue un rôle important dans l'instauration de la confiance sur le plan mondial, et cela est vrai au Moyen-Orient plus que partout ailleurs. Les accords d'Helsinki ont dû mûrir pendant plusieurs années, et les crises récentes en Europe montrent combien il faut être prudent.

Deuxièmement, la confiance et, sur cette base, la sécurité et la maîtrise des armements dans la région, ne peuvent évoluer que graduellement, par des négociations directes, des échanges constructifs et l'application progressive de mesures de confiance et de sécurité efficaces. Bref, Israël et ses voisins sont parvenus à l'étape délicate du compromis et du dialogue. Le cadre multilatéral est aujourd'hui la principale instance pour s'occuper de questions régionales, y compris de la sécurité et de la maîtrise des armements sur le plan régional. Ainsi, il faut s'efforcer de ne pas compromettre ce processus - en particulier par des tentatives d'imposer des solutions de l'extérieur.

La course aux armements dans notre région a eu des conséquences tragiques pour les populations. La guerre du Golfe et l'agression de l'Iraq ont montré le danger que pose à la stabilité de notre région l'accumulation excessive d'arsenaux énormes qui vont au-delà des besoins en défense nationale. Cette guerre a également prouvé clairement que les armes classiques peuvent être tout aussi destructives que leurs contreparties non classiques. Ainsi, à notre avis, tous les types d'armes, y compris les armes classiques qui menacent de détruire sans discernement un grand nombre de personnes, doivent être considérées comme des armes de "destruction massive".

M. Yativ (Israël)

Israël continuera d'appuyer toutes les mesures destinées à contenir la course aux armements dans le monde entier. C'est dans cet esprit qu'il a appuyé la résolution 46/36 L sur la "Transparence dans le domaine des armements", adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière. Israël espère que cet effort continuera de gagner du terrain et qu'il contribuera à favoriser une transparence accrue dans les transferts d'armes.

Notre région a également fait l'expérience de l'utilisation des armes chimiques. L'élimination des armes chimiques dans le monde entier, et en particulier au Moyen-Orient, est de la plus haute importance. En 1988 déjà, dans une déclaration qu'il a faite devant l'Assemblée générale de l'ONU, l'ancien Premier Ministre Yitzhak Shamir a lancé un appel pour que la région du Moyen-Orient devienne une région exempte d'armes chimiques, comme l'a fait après lui l'ancien Ministre des affaires étrangères, Moshe Arens, à la Conférence de Paris en 1989.

Aujourd'hui, le projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, et sur leur destruction, qui a été mis au point à la Conférence du désarmement à Genève, est à l'ordre du jour de la Commission. Avant même que le projet eût été mis au point, Israël avait supporté les objectifs de la convention proposée et s'était dit prêt en principe à y adhérer et à entreprendre la procédure pour parvenir à ce but. Cependant, nous avons déjà déclaré à cette époque que, pour que la convention soit efficace, tous les pays de la région devaient y adhérer et s'acquitter rigoureusement des obligations leur incombant à ce titre. Une fois le projet de convention achevé, le Gouvernement israélien, après un examen sérieux, a décidé de se porter signataire original à la Convention pour continuer à démontrer sa politique de promotion du processus de paix au Moyen-Orient.

Cependant, il faut souligner que l'universalité de la Convention doit être dûment garantie. Cela implique entre autres qu'il soit tenu compte des facteurs suivants, qui préoccupent Israël.

Premièrement, tous les pays de la région doivent adhérer à la Convention et s'acquitter des obligations qui en découlent. Cela est d'autant plus important que plusieurs Etats de la région continuent actuellement d'acquérir des armes chimiques.

M. Yativ (Israël)

Deuxièmement, il faut veiller à ce que le mécanisme électoral des représentants dans les institutions qui doivent être créées au titre de la Convention garantisse le droit de tous les Etats Membres d'accéder aux organes directeurs de la Convention.

Troisièmement, la garantie doit être absolument donnée qu'aucun abus technique ou politique ne sera commis dans l'application de la Convention, en particulier en ce qui concerne l'application des vérifications par mise en demeure.

Quatrièmement, Israël estime que la Convention doit être examinée sur la base de son propre mérite et qu'elle devrait être appuyée sans aucun couplage.

Une des principales leçons à retenir de l'agression de l'Iraq et de la révélation de son programme nucléaire clandestin, c'est que la simple signature de conventions telles que le Traité sur la non-prolifération (TNP) ne peut en soi garantir que l'on s'y conforme ou indiquer de quelque façon les intentions futures d'un pays. Par conséquent, en traitant de la question de la non-prolifération, il faut accorder la priorité appropriée à un concept adapté aux circonstances et aux réalités de notre région.

A cet égard, le Secrétaire général, dans son rapport sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, déclare que :

"Une zone pourrait à cet égard se révéler plus efficace que le TNP, si indispensables que soient cet instrument et le système de garanties de l'AIEA qui l'accompagne." (A/45/435, par. 109)

Israël appuie le principe de la non-prolifération. Cependant, il croit que, dans la région explosive du Moyen-Orient, la seule solution adéquate pour faire disparaître les dangers de la prolifération nucléaire est la création, au moment opportun, d'une zone exempte d'armes nucléaires, librement et directement négociée par les parties de la région, et comprenant des dispositions sur la vérification réciproque.

Cela a été le cas dans d'autres régions du monde, et c'est encore plus important au Moyen-Orient, une région à laquelle font encore malheureusement défaut la paix, la stabilité et la confiance entre les Etats. Israël a proposé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et espère également qu'un consensus sera réalisé sur cette question cette année.

M. Yativ (Israël)

Il y a des circonstances régionales, en particulier dans les questions de sécurité, qui ne peuvent être réglées qu'entre les Etats de la région. Ces circonstances sont relatives aux besoins immédiats, et elles ne peuvent être réglées par de simples dispositions internationales. Le climat sur les plans régional et international fournit aujourd'hui une occasion de bon augure de réaliser la paix et la stabilité au Moyen-Orient. La participation d'Etats de l'extérieur de la région aux pourparlers sur la sécurité régionale et la maîtrise des armements donne l'occasion aux Etats de la région de profiter de leur expérience en matière de désarmement et de maîtrise des armements. C'est une contribution positive qui favorise les débats en cours dans le cadre des pourparlers actuels. Nous sommes certains que la même méthode d'approche constructive sera utilisée dans cette commission pour l'examen des questions relatives à notre région.

En particulier, je suggère à la Commission que le point 64, "Armement nucléaire d'Israël", soit totalement rayé de l'ordre du jour. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a éliminé une question semblable à sa dernière conférence générale, parfaitement consciente que critiquer systématiquement Israël était incompatible avec l'esprit de confiance dans les dispositions internationales qu'Israël est invité à percevoir.

Le processus de paix actuel doit être encouragé et accepté par les parties régionales et non régionales comme la seule voie possible pour amener le Moyen-Orient à la paix.

M. Yativ (Israël)

Une reconnaissance appropriée de ce processus a également été donnée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans son rapport du 2 septembre 1992 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, dans lequel il déclare ce qui suit :

"L'initiative de paix en cours au Moyen-Orient offre l'occasion de trouver une solution globale aux problèmes de la région. Le Secrétaire général forme les vœux les plus sincères pour que les efforts de toutes les parties intéressées aboutissent à des résultats positifs." (A/47/387, par. 5)

Pour terminer, je dirai qu'Israël partage ces espoirs et fera l'impossible pour que les efforts de paix, tant au niveau bilatéral qu'au niveau multilatéral, aboutissent à l'objectif fixé, qui est d'établir la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais une fois de plus rappeler aux délégations que demain, mercredi 28 octobre, est la date limite de présentation des projets de résolution au titre de tous les points à l'ordre du jour du désarmement. Je prie instamment les délégations qui souhaitent présenter des projets de résolution de les soumettre au secrétariat dès que possible.

A cet égard, je voudrais également prier les délégations qui parrainent des projets de résolution semblables d'examiner la possibilité de combiner leurs textes. Comme les délégations le savent, depuis un certain temps déjà nous étudions la possibilité de regrouper les textes qui traitent des mêmes questions.

Je donne maintenant la parole à M. Sohrab Kheradi, Secrétaire de la Commission, qui a une information à communiquer.

M. KHERADI (Secrétaire de la Commission) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais dire que le rapport du Secrétaire général intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" a été publié aujourd'hui dans le cadre du point 63 f) de l'ordre du jour et distribué sous la cote A/C.1/47/7.

M. Kheradi

Je voudrais également attirer l'attention des membres de la Commission sur le document A/C.1/47/INF/1/Add.1, intitulé "Documents de la Première Commission". Cet additif est une mise à jour du document A/C.1/47/INF/1, publié précédemment, et il comprend les documents publiés à la Première Commission à la date du 20 octobre 1992.

La séance est levée à 12 h 50.